



SAINT-HIPPOLYTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par la soussignée, directrice générale de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 12 mai 2026, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>DDM 2026-0021</b> <b>809, chemin des Hauteurs</b>	Autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 2,75 m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de moins de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-126.
<b>DDM 2026-0022</b> <b>312, chemin du lac Bleu</b>	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 3 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-219 et que la façade de cette habitation soit implantée dans un axe de plus de 30 degrés par rapport à la ligne avant de la rue.
<b>DDM 2026-0023</b> <b>60-62, 382<sup>e</sup> Avenue</b>	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 2,8 m dans la marge latérale droite de 5 m calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-313.
<b>DDM 2026-0026</b> <b>675, rue de Nice</b>	Autoriser, pour l'habitation existante, que celle-ci empiète de 4,8 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande-tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-216.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 8 mai 2026, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 22 avril 2026.

Anne-Claire Robert  
Directrice générale

/mp